



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Building S-111, Rm C-114
101 Menin Rd. Garrison Petawawa
Petawawa
Ontario
K8H 2X3
Bid Fax: (613) 687-6656

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Supply
and Services Operation
Petawawa Procurement
Building S-111, Rm C-114
101 Menin Rd. Garrison Petawawa
Petawawa
Ontario
K8H 2X3

Title - Sujet NON-HAZARDOUS SOLID WASTE MANAGEMEN	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0107-15C624/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client W0107-15C624	Date 2017-04-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PET-903-1413	
File No. - N° de dossier PET-6-45024 (903)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-05-08	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Harrington, Mary-Lou	Buyer Id - Id de l'acheteur pet903
Telephone No. - N° de téléphone (613) 401-3643 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 687-6656
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Department of National Defence Real Property Operations Detachment Petawawa, Bldg. S-111 Garrison Petawawa, Ontario K8H 2X3	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**MODIFICATION N° 004
GESTION DES DÉCHETS SOLIDES NON DANGEREUX
GARNISON PETAWAWA**

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires potentielles :

Question n° 6 – Clause 7.1.1 Bien et/ou services optionnels – L'autorité contractante peut-elle expliquer en détail ce que cette clause signifie?

Réponse n° 6 – Cette clause signifie que l'État pourrait prolonger les modalités du contrat d'une à deux périodes d'un an, comme indiqué dans la clause 7.1.

Question n° 7 – 7.1.2.4 Rapports d'utilisation périodique – Contrats avec autorisations de tâches – L'autorité contractante peut-elle donner un exemple de rapport requis?

Réponse n° 7 – Conformément à la clause 7.1.2.4, les « exigences d'établissement de rapports » sont fournies.

Question n° 8 – 7.16 Garantie financière contractuelle – Le montant du cautionnement d'exécution ou du dépôt de garantie est-il 10 % du prix contractuel annuel ou 10 % du prix contractuel total?

Réponse n° 8 – 10 % du prix contractuel total.

Question n° 9 – 9.7.3 Point de collecte des déchets pour le secteur du champ de tir et de l'entraînement – Les 12 bacs de collecte de déchets (BCD) supplémentaires de 8 verges cubes sont-ils compris dans les 425 BCD de 8 verges cubes indiqués au point 9.8 Bacs de collecte des déchets à chargement frontal?

Réponse n° 9 – Oui, les 12 BCD du champ de tir et d'entraînement sont compris dans l'inventaire total de 425 BCD.

Question n° 10 – 9.9.7 Selon les spécifications, les dimensions de la porte doivent se situer entre 20 et 24 pouces de largeur et 24 et 28 pouces de hauteur, et le bac ne doit pas dépasser 36 pouces du sol au seuil. Toutefois, il ne s'agit pas de

dimensions standards de bac. Est-il possible d'utiliser les mêmes spécifications relatives aux BCD de 8 verges cubes actuellement sur le site?

Réponse n° 10 – Non, les BCD de 8 verges cubes sur le site ne peuvent pas être utilisés. Tout l'équipement devra être neuf, conformément à la clause 9.8.3 de l'énoncé des travaux. Deuxièmement les spécifications relatives aux dimensions de la porte, indiquées à la clause 9.8.7 de l'énoncé des travaux devraient plutôt indiquer « ne doivent pas dépasser 48 pouces du sol au seuil ».

Question n° 11 – 9.9.4 Tous les numéros indiqués sur les BCD doivent être peints en blanc, et avoir 4 pouces de hauteur. Peut-on utiliser des décalcomanies, car peindre les numéros serait un processus fastidieux ajouterait des coûts au début du projet.

Réponse n° 11 – Oui, vous pouvez utiliser des décalcomanies. L'entrepreneur doit conserver tous les renseignements et les décalcomanies posées sur les BCD pour la durée du contrat.

Question n° 12 – 9.10.1 L'inventaire total de BCD de 8 verges cubes comprend-il les 12 bacs supplémentaires pour le champ de tir, comme mentionné plus haut, au point 9.7.3 et également les 40 bacs de rechange nécessaires pour le site d'élimination de déchets volumineux?

Réponse n° 12 – Oui, référez-vous à l'inventaire total indiqué à l'annexe A.1

Question n° 13 – 9.12.3.1 Actuellement, le site Web comportant le calendrier de collecte et l'information sur le Programme de gestion des déchets solides de la Garrison Petawawa est hébergé sur le site Web du Ottawa Valley Waste Recovery Centre. Cet hébergement va-t-il continuer dans le cadre du nouveau contrat tant qu'il y a une collaboration avec l'OVWRC?

Réponse n° 13 – SUPPRIMER les paragraphes 9.12.3 au complet et INSÉRER ce qui suit :

9.12.3 Service de renseignements sur la collecte des déchets

9.12.3.1 L'entrepreneur créera des dépliants/affiches électroniques imprimables en couleur dans les 30 jours suivants l'attribution du contrat selon les critères ci-dessous.

9.12.3.2 Les documents devraient être de 8 ½ par 11 pouces, imprimés des deux côtés et en couleur.

9.12.3.3 Ils doivent pouvoir inclure le calendrier de collecte sur 12 mois, de janvier à décembre et être approuvé par le responsable de projet (RP).

9.12.3.4 Ces documents doivent être assez grands pour contenir différents messages sur l'élimination de déchets solides.

9.12.3.5 Ils doivent comprendre une liste générale de tous les déchets acceptables pour chaque flux de déchets.

9.12.3.6 Ils doivent inclure une liste générale de tous les éléments non acceptables pour chaque flux de déchets.

9.12.3.7 Les documents doivent comprendre de l'information nécessaire pour accéder au site d'élimination des déchets volumineux (signature, identification, heures d'ouverture, lieu et numéro de bâtiment).

9.12.3.8 Ils doivent comprendre comme information générale les coordonnées du bureau de la Garnison.

9.12.3.9 Ils doivent également comprendre de l'information générale sur le déneigement saisonnier autour des BCD, le stationnement non autorisé et le déversement non autorisé.

9.12.3.10 Tous les documents sur le service de renseignements de collecte devront être approuvés par le RP.

9.12.3.11 Le RP responsable d'afficher l'information approuvée sur la collecte de déchets sur la page d'accueil de la Garnison.

9.12.3.12 L'entrepreneur doit mettre à jour de temps à autre l'information à la demande du RP.

Question n° 14 – 9.13.2.9 L'exigence suivante vise le site d'élimination des déchets volumineux dont il est question dans cette demande de propositions : Deux opérateurs doivent être présents en tout temps pour entreprendre les fonctions indiquées dans cette section du document. Est-ce que cela signifie qu'il doit y avoir deux opérateurs de véhicule ou tout simplement deux personnes qui savent comment fonctionne le site?

Réponse n° 14 – L'entrepreneur est responsable d'effectuer l'élimination hors site des conteneurs conformément à la clause 9.13.2.14. Le ministère de la Défense nationale souhaite que chaque employé du personnel se trouvant sur le site à n'importe quel moment soit en mesure de réaliser toutes les fonctions et toutes les opérations sur le site d'élimination des déchets volumineux, comme indiqué à la clause 9.13.2.9 « Les tâches effectuées par les opérateurs doivent être interchangeables ». Cela ne signifie pas qu'il doit y avoir deux opérateurs de véhicules.

Question n° 15 – 9.13.2.16 Le nettoyage des bacs de collecte des déchets nécessaires l'évacuation d'une grande quantité d'eau vers une installation de traitement des eaux usées. Le site d'élimination des déchets volumineux n'est pas conçu pour traiter ce nettoyage et l'élimination d'eaux usées connexe. Le ministère de la Défense nationale fournira-t-il une installation de traitement des eaux usées pour effectuer cette opération sur le site.

Réponse n° 15 – SUPPRIMER la clause 9.13.2.16 et INSÉRER ce qui suit :

9.13.2.16 De temps à autre, l'entrepreneur devra appliquer un désodorisant à l'intérieur des BCD pour résoudre les problèmes d'odeur.

Question n° 16 – Base de prix pour les points de collecte temporaire. Points de collecte temporaire en dehors de la Garnison Petawawa. Cette collecte se fera-t-elle à l'intérieur des limites de collecte actuelle et sera-t-elle assurée par le véhicule qui effectue la collecte quotidienne de tous les flux de déchets de la Garnison Petawawa, seulement à Pembroke?

Réponse n° 16 – Les points de collecte temporaire seront situés dans un rayon de 25 km des Ops Imm, bâtiment S-111, à la Garnison Petawawa et devront faire l'objet d'une collecte quotidienne, conformément à la clause 9.5.4 de l'énoncé des travaux.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.